

Master Gestion de production, logistique, achats

Règlement des examens

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire le 19 mars 2019

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 2 juillet 2019

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 10 mars 2020

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 4 mai 2021

Modifié par la commission de la formation et de la vie universitaire le 6 juillet 2021

Première année master gestion de production, logistique, achats

Article premier

Les épreuves conduisant au Master Gestion, de production, logistique, achats, parcours Management de Projet Logistique, parcours Supply Chain Management, parcours Achats Industriels Responsables, Parcours Contrôle de Gestion Industriels 1^{ère} année, sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après. La première année est ouverte en formation initiale en apprentissage et en formation continue sous la forme de contrat de professionnalisation.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 2

La première session comporte deux périodes d'examens. Les épreuves portant sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du 1er semestre ont lieu en janvier-février. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Pour la totalité des autres enseignements, les épreuves écrites et orales ont lieu en mai-juin-juillet à l'issue du deuxième semestre.

Article 3

Chaque semestre est composé de deux unités : une unité d'enseignements fondamentaux et une unité d'enseignements complémentaires.

Article 4

Les enseignements magistraux donnés sous la forme d'un cours assortis de TD font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de trois heures à l'exception des matières Stratégies I et II d'une durée de 4 heures. Chacune de ces épreuves est notée 20.

Article 5

Pour les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout ouvrage, recueil ou document, support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.). L'usage de tout ouvrage, recueil ou document portant des annotations personnelles est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude est passible de poursuites disciplinaires.

Article 6

Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu dont la note est déterminée en tenant compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis.

La note de contrôle continu est établie sur 10.

Article 7

Les matières dont l'enseignement est effectué sous la forme d'un cours sans travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à une épreuve orale sur décision du président de l'Université. Elles sont notées sur 20.

Article 8

Les étudiants inscrits en Master de gestion 1^{ère} année peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un semestre dans une université étrangère liée à l'Université Panthéon-Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence du semestre concerné.

Article 9

La note obtenue à une unité d'enseignements résulte de la moyenne des notes attribuées à chacun des enseignements composant ladite unité.

Une unité d'enseignements est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20.

Article 10

L'étudiant est reçu à la 1^{ère} année de master s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des enseignements composant les unités d'enseignements.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 sur 20 : passable ; 13 sur 20: assez bien ; 15 sur 20: bien ; 17 sur 20: très bien).

Article 11

Lorsqu'un semestre accompli dans une université étrangère a été validé par un jury d'examen de l'Université Panthéon-Assas, l'étudiant est reçu s'il obtient une note moyenne au moins égale à 10 sur 20. Cette note résulte de la moyenne des notes obtenues au titre du semestre accompli dans une université étrangère et au titre de l'unité d'enseignements fondamentaux et de l'unité d'enseignements complémentaires de l'autre semestre.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 sur 20 : passable ; 13 sur 20: assez bien ; 15 sur 20: bien ; 17 sur 20: très bien).

Article 12

Les enseignements facultatifs de langue suivis pendant deux semestres sont rattachés à l'unité d'enseignements complémentaires 2

Au titre des enseignements facultatifs de langue suivis pendant deux semestres, un maximum de 3 points peut être attribué. Ces points sont pris en compte lors du calcul de la moyenne générale de l'unité d'enseignements complémentaires 2.

Dans le cas de double cursus, l'étudiant choisit, au moment de son inscription auprès du service scolarité concerné, le cursus auquel il souhaite que soient rattachés les points supplémentaires obtenus en application du présent article.

Article 13

Un maximum de 2 points par semestre peut être attribué au titre des activités sportives pratiquées à l'Université Paris II figurant dans une liste de disciplines arrêtée chaque année par le Président de l'Université (activités qualifiantes). Ces points sont pris en compte dans le calcul de la moyenne générale de l'unité d'enseignements complémentaires du ou des semestres concernés pas l'activité sportive.

Par dérogation à l'alinéa 1, les étudiants en situation de handicap identifiés au Relais Handicap Santé ne pouvant pas pratiquer les activités physiques proposées par le service des sports de Paris

Il en raison de leur handicap peuvent néanmoins obtenir des points sport dès lors que leur pratique sportive s'accomplit dans un club membre de la fédération HandiSport d'une part, et que la discipline figure parmi la liste des activités qualifiantes d'autre part. Un suivi en vue de l'évaluation sera effectué par un enseignant du service des sports.

Pour être évalué, tout étudiant doit assister à un minimum de 10 cours semestriels sur les 12 enseignés, une seule séance de cours par semaine étant validée par l'enseignant du service des sports. Les points sont attribués par les enseignants du service des sports selon le barème suivant :

- 0 à 1 point pour l'investissement ;
- 0 à 0,5 point pour le niveau atteint ;
- 0 à 0,5 point pour la pratique compétitive.

Un étudiant qui redouble et qui a validé l'unité complémentaire d'un semestre ne peut obtenir de points sport pour ce même semestre (UEC)

Dans le cas de double cursus, l'étudiant choisit, au moment de son inscription auprès du service des sports, le cursus auquel il souhaite que soient rattachés les points supplémentaires obtenus en application du présent article.

Article 14

Lorsqu'en cas de double cursus, au titre d'une même année universitaire, des épreuves portent sur des matières communes obligatoires, les étudiants ne subissent qu'une seule épreuve à condition que l'épreuve soit de même nature. La note obtenue est validée deux fois.

Un semestre à l'étranger ne peut être validé deux fois en cas de double cursus.

Article 15

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves.

Article 16

Le redoublement est limité à une fois.

TITRE II : SECONDE SESSION

Article 17

La seconde session est organisée au titre des unités d'enseignements que l'étudiant n'a pas validées à la première session.

Article 18

Le candidat présente lors de la seconde session, organisée au titre des unités d'enseignements qu'il n'a pas validées, les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Par dérogation à cette disposition, les notes, quelles qu'elles soient, sont définitivement acquises et reportées à la seconde session pour le mémoire et pour les enseignements suivis dans le cadre d'un semestre dans une université étrangère.

Il n'est pas tenu compte, lors de la seconde session, des notes de contrôle continu obtenues dans les matières assorties de travaux dirigés.

Par dérogation à cette disposition, pour les matières composées uniquement de travaux dirigés et faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu, les notes de contrôle continu sont conservées.

Les points supplémentaires obtenus à la 1^{ère} session au titre des enseignements facultatifs de langues et de sports, sont définitivement acquis, quels qu'ils soient.

Article 19

En cas d'échec à la seconde session, les unités d'enseignements dans lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne générale lui sont définitivement acquises.

Article 20

Par dérogation à ces dispositions, sur proposition du médecin de médecine préventive et sur validation du président du jury, les étudiants dont le handicap est reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), peuvent conserver, épreuve par épreuve, durant cinq ans, leurs notes égales ou supérieures à la moyenne.

TITRE III : REGIMES SPECIAUX

Article 21

Dispense d'assiduité

Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au président de l'université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'étude au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1^{er} semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.

Par dérogation à ces dispositions, sur avis du médecin de médecine préventive, le président de l'Université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.

Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant.

	<i>Epreuves</i>	<i>Notes</i>	<i>ECTS</i>
1^{er} semestre :			
UNITES D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1			20
3 matières obligatoires avec T.D.			
Stratégie I : outils d'analyse	Ecrit** TD	/20 /10	7
Action managériale	Ecrit* TD	/20 /10	7
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	Ecrit* TD	/20 /10	6
UNITES D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 1			10
1 matière obligatoire avec T.D.			
Etude et recherche en gestion (analyse des données)	Ecrit* TD	/20 /10	5
1 matière obligatoire sans T.D.			
Droit approfondi des affaires	Oral	/20	3
1 TD obligatoire			
Anglais	CCAC	/10	2

	<i>Epreuves</i>	<i>Notes</i>	<i>ECTS</i>
2^{ème} semestre :			
UNITES D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2			20
Management de Système d'information et Projet	CCAC	/20	4
Supply Chain Management	CCAC	/20	4
Relation B2B et achat	Ecrit	/20	4
Projet Collectif de Recherche en Gestion	CCAC	/20	8

UNITES D'ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 2 **10**

Les 3 matières obligatoires et le TD d'anglais font l'objet d'un CCAC noté sur 20

Enseignement facultatif Annualisé /3 points maximum

*Ecrit : 3 heures

**Ecrit : 4 heures

Deuxième année master gestion de production, logistique, achats

Article 1. Validité du règlement des connaissances

Le présent règlement est valable pour l'ensemble des parcours du Master GPLA ouverts en formation initiale par apprentissage et en contrat de professionnalisation.

Article 2. Modules d'enseignements UE1 à UE6

Les modules 1 à 6 se compensent entre eux. Les modules 1 à 6 d'enseignements sont régis par la règle du CCAC. Une évaluation individuelle de chaque étudiant est demandée par UE.

Article 3. UE 7 retour d'expérience

Le module 7 est évalué par 2 mémoires et une soutenance.

Le premier mémoire est un mémoire académique portant sur un sujet défini par l'étudiant avec l'accord du tuteur académique chargé de son suivi. Le deuxième mémoire est un rapport d'activité qui porte sur la professionnalisation réalisée durant l'alternance ou le stage de deuxième année. Ces deux mémoires sont soutenus dans une même épreuve orale intitulée « Soutenance du Retour d'expérience ». Une note inférieure à 10 dans cet UE ne permet pas de valider le Master.

Article 4. ECTS

ECTS : L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS correspondant à sa deuxième année de Master 2.

Article 5. Mentions et obtention du diplôme

L'étudiant est élevé au grade de master s'il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des modules 1 à 6 et s'il a eu une note égale ou supérieure à 10 sur le module 7. La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 sur 20 : passable ; 13 sur 20 : assez bien ; 15 sur 20 : bien ; 17 sur 20 : très bien).

Deuxième année parcours Management de projets logistiques
Formation initiale en apprentissage

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires Pilotage Stratégique des Flux Pilotage Opérationnel des Flux Audit QSE	CCAC CCAC CCAC	/20 /20 /20	10 3 3 4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires Anglais Professionnel Outils juridiques pour la logistique Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC CCAC CCAC	/20 /20 /20	7,5 3 3 1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires Supply Chain Costing Organisations Industrielles Marketing Industriel	CCAC CCAC CCAC	/20 /20 /20	7,5 3 1,5 3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i> <i>U</i>	2 enseignements obligatoires Supply Chain Management et Transport Gestion des activités logistiques et entrepôts	CCAC CCAC	/20 /20	7,5 5 2,5
<i>E 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires Management des Equipes Logistiques Gestion de Projet Conduite du changement et Négociations	CCAC CCAC CCAC	/20 /20 /20	10 3 4 3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires Management des Systèmes d'Information Gestion des Flux sous ERP	CCAC CCAC	/20 /20	10 5 5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires Projet Professionnel Projet Mémoire Recherche	Mémoire et Soutenance Soutenance et Mémoire	/20 /20	7,5 4 3,5
				60

Deuxième année parcours Management de projets logistiques
Formation continue

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires Pilotage Stratégique des Flux Pilotage Opérationnel des Flux Audit QSE	CCAC + écrit CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20 /20	10 3 3 4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires Anglais Professionnel Outils juridiques pour la logistique Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC + écrit CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20 /20	7,5 3 3 1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires Supply Chain Costing Organisations Industrielles Marketing Industriel	CCAC + écrit CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20 /20	7,5 3 1,5 3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i> <i>U</i>	2 enseignements obligatoires Supply Chain Management et Transport Gestion des activités logistiques et entrepôts	CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20	7,5 5 2,5
<i>E 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires Management des Equipes Logistiques Gestion de Projet Conduite du changement et Négociations	CCAC + écrit CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20 /20	10 3 4 3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires Management des Systèmes d'Information Gestion des Flux sous ERP	CCAC + écrit CCAC + écrit	/20 /20	10 5 5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires Projet Professionnel Projet Mémoire Recherche	Mémoire et Soutenance Mémoire et Soutenance	/20 /20	7,5 4 3,5
Total				60

Deuxième année parcours Supply chain management

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management Stratégique des Flux	CCAC	/20	3
	Management Opérationnel des Flux	CCAC	/20	3
	Audit QSE	CCAC	/20	4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Anglais Professionnel	CCAC	/20	3
	Outils juridiques pour la logistique	CCAC	/20	3
	Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC	/20	1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Contrôle de Gestion Industriel	CCAC	/20	3
	Théories des Organisations et SCM	CCAC	/20	1,5
	Marketing	CCAC	/20	3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Supply Chain Management	CCAC	/20	5
	Gestion des activités logistiques et entrepôts	CCAC	/20	2,5
<i>UE 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des Equipes	CCAC	/20	3
	Gestion de Projet	CCAC	/20	4
	Lean Management	CCAC	/20	3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires			10
	Management des Systèmes d'Information	CCAC	/20	5
	PGI pour la Supply Chain	CCAC	/20	5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Projet Professionnel	Mémoire et Soutenance	/20	4
	Projet Mémoire Recherche	Soutenance et Mémoire	/20	3,5
Total				60

Deuxième année parcours Achat industriel responsable

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des décisions stratégiques d'achats industriels	CCAC	/20	3
	Pilotage Opérationnel des Achats	CCAC	/20	3
	Négociations	CCAC	/20	4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Anglais Professionnel	CCAC	/20	3
	Outils juridiques pour la logistique	CCAC	/20	3
	Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC	/20	1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Contrôle de gestion et Cost Killing	CCAC	/20	3
	Théories des Organisations et SCM	CCAC	/20	1,5
	Marketing Industriel	CCAC	/20	3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Gestion de la relation fournisseur	CCAC	/20	5
	Ethique des Affaires	CCAC	/20	2,5
<i>UE 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des Equipes	CCAC	/20	3
	Gestion de Projet	CCAC	/20	4
	Lean Management	CCAC	/20	3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires			10
	Management des Systèmes d'Information	CCAC	/20	5
	PGI pour la Supply Chain	CCAC	/20	5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Projet Professionnel	Mémoire et Soutenance	/20	4
	Projet Mémoire Recherche	Soutenance et Mémoire	/20	3,5
Total				60

Deuxième année parcours Contrôle de gestion industriel

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Gestion Stratégique des Coûts	CCAC	/20	3
	Pilotage Opérationnel des Activités	CCAC	/20	3
	Tableau de bord et Reporting	CCAC	/20	4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Anglais Professionnel	CCAC	/20	3
	Outils juridiques pour la production	CCAC	/20	3
	Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC	/20	1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Contrôle de Gestion et Cost Killing	CCAC	/20	3
	Théories des Organisations et SCM	CCAC	/20	1,5
	Marketing Industriel	CCAC	/20	3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Pilotage Financier à l'international	CCAC	/20	5
	Audit de Gestion	CCAC	/20	2,5
<i>UE 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des Equipes	CCAC	/20	3
	Gestion de Projet	CCAC	/20	4
	Lean Management	CCAC	/20	3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires			10
	Management des Systèmes d'Information	CCAC	/20	5
	PGI	CCAC	/20	5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Projet Professionnel	Mémoire et Soutenance	/20	4
	Projet Mémoire Recherche	Soutenance et Mémoire	/20	3,5
Total				60

Deuxième année parcours Marketing industriel et communication

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Etudes des marchés	CCAC	/20	3
	Trade Marketing et Category Management	CCAC	/20	3
	Marketing digital	CCAC	/20	4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Anglais Professionnel	CCAC	/20	3
	Outils juridiques pour la production	CCAC	/20	3
	Techniques de Prévisions et outils de modélisation	CCAC	/20	1,5
<i>UE 3</i> <i>Cadres des activités</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Intelligence économique	CCAC	/20	3
	Théories des Organisations et SCM	CCAC	/20	1,5
	Marketing International	CCAC	/20	3
<i>UE 4</i> <i>Environnement des affaires</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Gestion de la relation fournisseur	CCAC	/20	5
	Ethique des affaires	CCAC	/20	2,5
<i>UE 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des Equipes	CCAC	/20	3
	Gestion de Projet	CCAC	/20	4
	Innovation et Marché	CCAC	/20	3
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires			10
	Management des Systèmes d'Information	CCAC	/20	5
	PGI et Big Data	CCAC	/20	5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Projet Professionnel	Mémoire et Soutenance	/20	4
	Projet Mémoire Recherche	Soutenance et Mémoire	/20	3,5
Total				60

Deuxième année parcours Lean Management

UE	Contenu des enseignements	Epreuve	NOTE	ECTS
<i>UE 1</i> <i>Management des processus métiers</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Pilotage stratégique des flux	CCAC	/20	3
	Pilotage opérationnel des flux	CCAC	/20	3
	Audit QSE	CCAC	/20	4
<i>UE 2</i> <i>Outils et méthodes</i>	3 enseignements obligatoires			7
	Excellence opérationnelle	CCAC	/20	3
	VSM pour le Lean Management	CCAC	/20	3
	Techniques de prévisions	CCAC	/20	1
<i>UE 3</i> <i>Environnement des affaires</i>	3 enseignements obligatoires			7,5
	Contrôle de gestion industriel	CCAC	/20	3
	Théorie des organisations	CCAC	/20	1,5
	Marketing industriel	CCAC	/20	3
<i>UE 4</i> <i>Cadres des activités</i>	2 enseignements obligatoires			7,5
	Gestion de production	CCAC	/20	5
	Gestion de stocks	CCAC	/20	2,5
<i>UE 5</i> <i>Management de Projets</i>	3 enseignements obligatoires			10
	Management des équipes	CCAC	/20	3
	Gestion de projet	CCAC	/20	3
	Communication en langue anglaise	CCAC	/20	4
<i>UE 6</i> <i>Outils Informatiques</i>	2 enseignements obligatoires			10
	Digitalisation de la production	CCAC	/20	5
	PGI pour la Supply Chain	CCAC	/20	5
<i>UE 7</i> <i>Retour d'expérience</i>	3 enseignements obligatoires			8
	Rapport d'activité	Mémoire et Soutenance	/20	4
	Projet mémoire de recherche	Soutenance et Mémoire	/20	3
	Initiation à la recherche	CCAC	/20	1
Total				60